



***Observatoire sur les systèmes d'information les réseaux et les inforoutes au Sénégal***

---

**BATIK**

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication  
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS  
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

**N° 137 Décembre 2010**

---

**Sommaire**

**\*Editorial\***

2010, une année bien remplie

**\*Actualités\***

Le titre Sonatel toujours à la hausse à la BRVM

Le site de l'APS est le plus visité des sites d'information sénégalais

Soutenance d'une thèse sur la cybercriminalité au Sénégal par le juge Papa Assane Touré

Deuxième Salon monétique régional du GIM-UEMOA

Le CNRA inflige une amende de 5 millions de FCFA à Walf TV

Ouverture du CTIC, pépinière d'entreprises spécialisées dans les TIC

Le projet USAID/Education introduit l'ordinateur dans cinq daaras du pays

Point sur le déploiement de l'intranet administratif

**\*Politique\***

Adoption du projet de loi portant code des télécommunications harmonisé

Communication sur le passage de l'analogique au numérique

Nomination de Fatou Blondin Ndiaye comme Présidente du Conseil de régulation de l'ARTP

**Infrastructures et services**

La BEI contribue à hauteur de 8 millions d'euros la connexion de la Mauritanie au câble ACE

**\*Projets\***

Mise en place du système de contrôle des importations (ICS) vers l'Union européenne

**\*Rendez-vous\***

Première édition du Barcamp Bénin 2011

\* 2010, une année bien remplie

L'année 2010 a sans conteste été marquée par l'affaire Global Voice résultant de l'adoption d'une taxe sur les appels internationaux entrants et de la mise en place d'un système de contrôle des communications internationales, mesures qui ont suscité un tollé de protestations dans l'opinion publique nationale et dans la diaspora sénégalaise, provoqué une grève des travailleurs de la Sonatel ayant eu pour conséquence de couper le pays du reste du monde pendant une journée, fait une victime collatérale en la personne de Mouhamed Tidiane Seck, Directeur général de l'Agence De l'informatique de l'Etat (ADIE) remplacé par Tamsir Amadou Salif Ba, pour finalement se conclure par un retour à la case départ avec l'abrogation du texte instituant la taxe tant décriée et renvoyant de facto la mise en place du système de contrôle des communications internationales aux oubliettes ! Certes le Sénégal aurait bien pu se passer de ce mélodrame découlant d'un contrat léonin flouant l'intérêt national et sur lequel flottait une forte odeur de commissions et de rétro-commissions mais ce serait sans compter avec l'appétit insatiable de ceux qui sont à l'affût de toutes les opportunités d'enrichissement sans cause dans ce secteur très rentable. Dans la même veine, le contentieux Etat du Sénégal/Sentel, qui dure depuis plus d'une décennie, a connu de nouveaux rebondissements avec les révélations du journaliste américain, Lawrence Delevingne, la tenue de la première audience du tribunal arbitral du Centre international de règlement des différends liés à l'investissement (CIRDI), la décision de l'Etat de suspendre la procédure engagée contre Sentel devant le Tribunal régional de Dakar et la création d'une commission ad hoc d'information sur l'attribution de la licence Sentel par le Sénat qui n'a apporté aucun éclairage nouveau sur cette affaire si tant est que c'était véritablement son objectif. L'année 2010 a vu également l'inculpation de Daniel Goumalo Seck, ex Directeur général de l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), ainsi que celles des membres du Conseil de régulation de l'ARTP suite au versement de primes jugées illégales, s'élevant à 1,6 milliards de Francs CFA et correspondant à 2% du montant de l'attribution de la licence à Sudatel en 2007. Enfin, Youssou Ndour a obtenu l'autorisation d'émettre pour Télévision Futurs Médias (TFM), projet lancé depuis février 2009 et qui était depuis bloqué par la Présidence de la république pendant que le Groupe Sopi Média (GSM), créé par le Parti Démocratique Sénégalais (PDS) au pouvoir, se voyait octroyer sans difficulté les autorisations nécessaires à la création d'un journal, d'une radio et ...d'une station de télévision !

En matière de politiques publiques, le secteur des TIC s'est vu, pour la première fois, doté d'un ministère à part entière, mais son existence aura été de courte durée puisqu'il sera supprimé au bout de cinq mois pour être intégré au ministère de la Communication actuellement dirigé par Moustapha Mamba Guirassy qui est ainsi le dixième ministre à gérer ce département depuis sa création en 2001. Il faut par contre il faut se réjouir de la création et de la mise en place d'un Comité national pour le passage de l'audiovisuel analogique au numérique dont il faut espérer qu'il mettra rapidement en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires à cette mutation critique. Il faut également saluer la mise en place des organes constitutifs du Fonds de développement universel des télécommunications (FDSUT) de l'Agence de régulation des télécommunications et de la poste (ARTP) qui lui permettent enfin d'être opérationnel six ans après sa création ! Parlant toujours de l'ARTP, le Conseil de régulation a été entièrement renouvelé en mars 2010 alors que le mandat de l'ancienne équipe était arrivé à expiration depuis avril 2009. Son nouveau Président, Sérigne Mboup, n'aura cependant guère eu le temps d'exercer ses fonctions puisqu'il a été remplacé, sans explication officielle, par Fatou Blondin Ndiaye Diop, ex-Ministre des TIC, en décembre 2010. Du côté de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée (SCA), des progrès ont été enregistrés avec l'organisation, en collaboration avec le secteur privé, d'un atelier d'échange et de validation des premiers chantiers devant contribuer au développement de l'industrie des TIC. Par contre, il faut déplorer l'augmentation de 2% à 5% du taux de la redevance sur l'accès ou l'utilisation du réseau des télécommunications publiques (RUTEL) sous prétexte d'augmenter les recettes destinées à lutter contre la pauvreté faisant ainsi du secteur des TIC une véritable vache à lait alors qu'il

manque cruellement de moyens de financement pour assurer son propre développement. Enfin, l'intégration des directives de l'Union économique et monétaire (UEMOA) et des actes additionnels au traité de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a franchi un pas important avec l'examen et l'adoption du projet de code des télécommunications harmonisé par le conseil des ministres du 17 décembre 2010.

En matière d'infrastructures et des services, l'Etat a octroyé une licence d'exploitation à l'opérateur de télécommunications nigérian Globacom qui permettra l'arrivée au Sénégal du câble sous-marin en fibre optique Glo 1 reliant le Royaume Uni au Nigéria et offrira des services de transport international destinés aux opérateurs de télécommunications, à l'Etat et aux grossistes de même que l'Internet à haut débit et des services à large bande. De même, il faut noter le démarrage de la construction du câble sous-marin en fibre optique Africa Coast to Europe (ACE) reliant la France à l'Afrique du Sud dont la mise en service opérationnelle est prévue pour le premier semestre 2012 et qui permettra à plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest d'accéder à l'Internet haut débit. Enfin, il ne faut pas oublier le lancement réussi du satellite panafricain RascomStar-QAF1R qui fournira des services de télécommunications dans les zones rurales, des liaisons interurbaines et internationales, des services de télévision et d'accès Internet et qui remplace le satellite RascomStar-QAF, lancé en décembre 2008 et qui avait connu des ennuis ayant réduit sa durée de vie de quinze ans à deux ans.

L'examen du marché des télécommunications, entre septembre 2009 et septembre 2010, montre que, sous l'effet des offres «Keurgui Kheweul» et «Keurgui Yakhanaal» d'Orange et «Yobalema» d'Expresso, le parc de lignes fixes a augmenté de 25,36% portant le taux de pénétration à 2,71%. Cependant, cette hausse cache une baisse de 12% de la téléphonie publique liée à la disparition progressive des télécentres. En matière de téléphonie mobile, le nombre des abonnés est passé de 6 391 080 abonnés à 7 825 750 abonnés, soit une progression de 22,44% et un taux de pénétration de 64,3%. Le marché, constitué à 99,34% par la formule prépayée, est dominé par Orange avec 60% des abonnés, suivi par Tigo avec 31% et Expresso avec 9%. Enfin, le marché de l'Internet est passé de 58 708 abonnés à 85 279 abonnés soit une progression de 45,25% mais avec un taux de pénétration de seulement 0,70%. Parmi les abonnés, 90,3% se connectent en ADSL, 8,2% via le mobile et 1,5% en RTC.

Pour ce qui des services, les opérateurs ont privilégié la mobilité avec d'une part la commercialisation par Expresso de «e-liberté», une carte SIM universelle compatible tant avec son réseau CDMA de 3<sup>ème</sup> génération (3G) qu'avec les réseaux GSM de 2<sup>ème</sup> génération (2G) utilisés par Orange et Tigo et d'autre part le lancement par Orange de la clé «Pass Internet everywhere» permettant d'accéder à l'Internet mobile via une formule prépayée. Le transfert d'argent par téléphone a également été à l'honneur avec le lancement d'Orange Money par la Sonatel en collaboration avec la Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Sénégal (BICIS) et de «Yoban'tel», par la Société générale de banques au Sénégal (SGBS) en partenariat avec Tigo. Cependant, les possibilités offertes par ces systèmes sont tellement limitées, compte tenu de leur approche propriétaire, qu'ils sont loin d'être aussi populaires que M-Pesa, lancé au Kenya par Safaricom en mars 2007. Enfin, Google a gâté les internautes sénégalais en mettant Google Map à leur disposition et en les faisant bénéficier du service Gmail Sms Chat qui permet d'envoyer et de recevoir gratuitement des SMS à partir de Gmail. Principal fournisseurs de services de télécommunications au Sénégal, la Sonatel a vu son action, cotée à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) de l'UEMOA d'Abidjan (Côte d'Ivoire), opérer une forte progression, celle-ci passant de 120.000 FCFA en fin décembre 2009 à 154.000 FCFA au 31 décembre 2010.

Au final, on peut considérer que l'année 2010 aura été bien remplie et il faut espérer que 2011 verra des progrès significatifs effectués par le secteur des TIC afin qu'il puisse effectivement jouer le rôle qui lui est assigné dans les discours et tirer le meilleur profit de son fort potentiel.

**Olivier Sagna**  
**Secrétaire général**

---

## Actualités

---

### \* Le titre Sonatel toujours à la hausse à la BRVM

A la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Abidjan (Côte d'Ivoire), le titre Sonatel, qui avait clôturé à 150 000 FCFA le 30 novembre 2010, a progressé régulièrement tout au long du mois de décembre pour finalement se stabiliser à 154.000 FCFA le 31 décembre 2010.

BRVM : <http://www.brvm.org/>

### \* Le site de l'APS est le plus visité des sites d'information sénégalais

Selon un classement effectué en décembre 2010 par le cabinet International Communication (Intercom) sur la base du baromètre « Senmédia », un instrument de mesure servant à évaluer les performances des sites d'information sénégalais, le site de l'Agence de presse sénégalaise (APS) est en tête des 20 portails sénégalais les plus visités, suivi par Seneweb et Politicosn. Le classement des sites a pris en compte les dix indicateurs suivants : mise à jour quotidienne, taux de pénétration dans le secteur public, taux de pénétration dans le secteur privé, taux de pénétration au sein de la société civile, taux de pénétration au sein des Sénégalais de l'extérieur, taux de pénétration chez les jeunes, taux de pénétration chez les femmes, taux de pénétration au sein des groupes vulnérables, taux de pénétration au sein du corps diplomatique, taux de pénétration dans le milieu des étrangers établis au Sénégal.

APS : <http://www.aps.sn/>

### \* Soutenance d'une thèse sur la cybercriminalité au Sénégal par le juge Papa Assane Touré

Le 22 décembre 2010, Papa Assane Touré, juge au Tribunal régional hors classe de Dakar a soutenu sa thèse de Doctorat d'état en droit privé et sciences criminelles intitulée « le traitement de la cybercriminalité devant le Juge : l'exemple du Sénégal », préparé sous la co-direction du Professeur Abdoullah Cissé de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis et du Professeur Jean Devèze de l'Université des Sciences sociales de Toulouse 1. La qualité de ce travail a valu à Papa Assane Touré d'obtenir la mention très honorable avec les félicitations du jury, d'être autorisé à publier sa thèse et d'être proposer pour une subvention de thèse.

### \* Deuxième Salon monétique régional du GIM-UEMOA

Le 17 décembre 2010, le Groupement Interbancaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (GIM-UEMOA) a organisé son deuxième Salon monétique régional sur le thème : « la monétique interbancaire régionale : contexte et objectifs ». Le contexte et les objectifs de la monétique interbancaire dans les pays de l'UEMOA ont été au menu des discussions. A cette occasion, il a été révélé que le nombre des membres du GIM-UEMOA est passé d'une quarantaine en 2003 à 100 membres en 2010 dans un contexte où le taux de bancarisation, qui tourne autour de 6%, reste encore faible.

GIM-UEMOA : <http://www.gim-uemoa.org/>

### \* Le CNRA inflige une amende de 5 millions de FCFA à Walf TV

Le 6 décembre 2010, le Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA) a mis en demeure Walf TV de surseoir à la diffusion de l'émission « le business du sexe », à charge pour elle d'en revoir le contenu, de la diffuser à une heure tardive (au-delà de 23 heures) et en veillant à y adjoindre la signalétique interdit au moins de 16 car considérant que sa diffusion à une heure de grande écoute était de nature à porter atteinte à la sauvegarde de l'enfance et de

l'adolescence. Nonobstant, cette mise en demeure, Walf TV a diffusé l'émission en l'état à 21 heures ce qui lui a valu de se voir infliger une amende d'un montant de 5 millions de FCFA.

CNRA : <http://www.cnra.sn/>

\* Ouverture du CTIC, pépinière d'entreprises spécialisées dans les TIC

Offrant un ensemble de services d'accompagnement et des ressources mutualisées dans un espace de 500 m2 de bureaux, le CTIC, centre d'incubation destiné à accompagner les entreprises TIC qui ont besoin d'appui en termes de services et d'infrastructures mais également les porteurs de projets, dans les phases de création, de développement et de croissance, vient d'ouvrir ses portes à Dakar. Né d'un partenariat public privé (PPP), sous l'égide de la Fondation des incubateurs TIC du Sénégal (FICTIS), il réunit un certain nombre de partenaires et sponsors des secteurs public (SCA, ADIE, ARTP, ministère en charge des TIC, etc.) et privé (OPTIC, Sonatel, Chaka, CSU, Neurotech, etc.) ainsi que des organismes internationaux (Infodev/SFI, CDE, GTZ, etc.) qui accompagnent ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de croissance accélérée (SCA).

CTIC : <http://www.cticdakar.com/>

\* Le projet USAID/Education introduit l'ordinateur dans cinq daaras du pays

Le projet USAID/ Education de base a commencé à introduire l'ordinateur dans les daaras du Sénégal en équipant les cinq daaras de Alimatou Sadya de Keur Massar, Makhtar Nar Lô de Niomré, Thierno Salif Thiam de Ourosogui, Amadou Tidiane Sow de Ndioum et Zeynoul Abedine Diop, situés dans les régions de Louga, Saint Louis, Matam et Dakar. Ces structures se sont vu remettre un important lot de matériels informatiques, mis à leur disposition par le projet comprenant des ordinateurs, des imprimantes et des tables-bancs, en plus d'accessoires et de chaises.

\* Point sur le déploiement de l'intranet administratif

Le 8 décembre 2010, à l'occasion de la présentation de la filiale sénégalaise de la société française Seriacom, Tamsir Amadou Ba, Directeur général de l'Agence de l'informatisation de l'Etat (ADIE), a indiqué que dans le cadre de la mise en place de l'intranet administratif, la phase d'installation de la fibre optique était presque terminée et que la seconde phase du projet qui porte sur les contenus et les applications était en cours. Ce projet financé par la Banque mondiale, la Chine et la Corée du Sud pour un montant global de 38 milliards de FCFA, a déjà permis de connecter 665 édifices administratifs et contribuer à réduire la facture téléphonique de l'Etat et à mettre en œuvre des solutions transversales utilisables notamment pour la gestion du budget.

ADIE : <http://www.adie.sn/>

---

## Politique

---

\* Adoption du projet de loi portant code des télécommunications harmonisé

Le Conseil des ministres du 17 décembre 2010 a examiné et adopté le projet de loi portant code des télécommunications intégrant les six directives adoptées par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) le 23 mars 2006 et avec les six actes additionnels au Traité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) adoptés le 19 janvier 2007 en vue de mettre en place un marché communs sous-régional des télécommunications. Ce projet de loi a pour objet d'abroger et de remplacer la loi n°2001-15 du 27 décembre 2001 portant code des télécommunications, modifiée par la loi n° 2006-02 du 4 janvier 2006 afin de mettre en place le cadre juridique harmonisé régissant le paysage du

secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication en dans l'espace communautaire UEMOA/CEDEAO.

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

\* Communication sur le passage de l'analogique au numérique

Lors du Conseil des ministres du 9 décembre 2010, Moustapha Mamba Guirassy, Ministre de la Communication, des télécommunications et des TIC a présenté une communication dans laquelle il a rendu compte des activités du Comité national pour le passage au numérique qui devrait sous peu être reçu par le Premier ministre. Il a également informé qu'une campagne nationale de communication serait bientôt lancée en direction des populations, relativement à l'achat de téléviseurs numériques et aux conséquences du passage à la diffusion numérique.

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

\* Nomination de Fatou Blondin Ndiaye comme Présidente du Conseil de régulation de l'ARTP

Suite à son limogeage du ministère des technologies de l'information et de la communication le 16 novembre 2010, Fatou Blondin Ndiaye a été nommée Présidente du Conseil de régulation de l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) en remplacement de Sérigne Mboup, devenu membre simple de cette instance. De même, Abdou Khadre Ndiaye a été démis de ses fonctions de membre du Conseil de régulation pour être remplacé par Maniang Faye. Il faut souligner que ces deux décisions sont en porte-à-faux avec les dispositions de l'article 47 du Code des Télécommunications qui stipule que « il ne peut être mis fin à leurs fonctions avant expiration de leur mandat, qu'en cas d'empêchement constaté par le Conseil d'Etat ou de manquement grave sur décision du Président de la République ».

ARTP : <http://www.artp.sn/>

---

## Infrastructures et services

---

\* La BEI contribue à hauteur de 8 millions d'euros la connexion de la Mauritanie au câble ACE

La Banque européenne d'investissement (BEI) a signé un contrat d'un montant de 8 millions d'euros, représentant environ 35% du coût total du projet, pour le financement de la connexion de la Mauritanie au câble en fibre optique Africa Coast to Europe (ACE). Ce câble, qui sera le premier reliant directement la Mauritanie à l'Europe et à l'Afrique occidentale, devrait contribuer à augmenter les capacités du réseau Internet et à diminuer le coût supporté par les utilisateurs. Le câble sera utilisé par les trois opérateurs de télécommunications que Mauritel, Mattel et Chingitel et pourrait également desservir le Mali.

BEI : <http://www.eib.org/>

---

## Projets

---

\* Mise en place du système de contrôle des importations (ICS) vers l'Union européenne

Le système de contrôle des importations, plus connu sous l'appellation anglaise d'Import Control System (ICS), mis en place par l'Union européenne (UE) et préconisé par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour sécuriser les flux du commerce international devrait entrer en vigueur à partir du 1er janvier 2011 au Sénégal. L'ICS est en fait un système de sécurité électronique destiné à faciliter la gestion des déclarations des marchandises importées sur le territoire douanier de l'UE. La plateforme mise en œuvre par les douanes sénégalaises en collaboration avec Gaïndé 2000 permettra aux opérateurs économiques exportant vers l'Union européenne d'envoyer le message exigé par les douanes européennes avant toute exportation qu'elle se fasse par avion, par bateau ou par tout autre mode de manière à fournir toutes les

informations (nature, quantité, propriétaire, etc.) relatives aux marchandises devant être exportées.

Gaïndé 2000 : <http://www.gainde2000.sn/>

---

## Rendez-vous

---

\* Première édition du Barcamp Bénin 2011

La première édition du Barcamp Bénin 2011 se tiendra sur le thème « Le web et l'entrepreneuriat au Bénin » le 29 janvier 2011 à partir de 8h30. Les échanges se dérouleront sous forme discussions structurées ou non, en ateliers d'une heure chacun environ, autour de projets, d'idées, d'applications, logiciel open source, de développements informatiques etc. Les objectifs principaux de ce Barcamp sont de favoriser les rencontres de passionnés du web, des technologies de l'information et de la communication, faire émerger des projets web, identifier les potentiels acteurs et projets influents et susciter le web entrepreneuriat ainsi que créer un environnement propice au développement des TIC au Bénin.

Barcamp Bénin 2011 : <http://www.barcampbenin.com/>

---

**Envoyez-nous vos informations :** [osiris@osiris.sn](mailto:osiris@osiris.sn)

**Dossiers spéciaux, abonnement et archives :** <http://www.osiris.sn/>

---



Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](#) (Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0) Osiris. décembre 2010.